



**NATIONS  
UNIES**



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/SBI/2007/L.18  
17 mai 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE**  
Vingt-sixième session  
Bonn, 7-18 mai 2007

**Point 15 b) de l'ordre du jour**  
**Questions administratives, financières et institutionnelles**  
**Budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009**

**Budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009**

**Projet de conclusions proposé par le Président**

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'approuver à sa treizième session un budget-programme de base de 54 031 584 dollars des États-Unis (41 172 068 euros) pour l'exercice biennal 2008-2009.
2. Le SBI a également décidé de proposer un budget conditionnel pour les services de conférence d'un montant de 7 710 600 dollars qui s'ajouterait au budget-programme pour l'exercice 2008-2009 au cas où l'Assemblée générale des Nations Unies déciderait de ne pas ouvrir de crédits à cet effet au titre du budget ordinaire de l'ONU.
3. Le SBI a autorisé le Secrétaire exécutif à aviser les Parties des contributions qu'elles seront appelées à verser pour 2008, calculées sur la base du montant du budget indiqué ci-dessus au paragraphe 1, compte tenu de la contribution annuelle spéciale du gouvernement du pays hôte de 766 938 euros et d'un prélèvement annuel de 1 million de dollars sur le solde ou les contributions inutilisés (report) des exercices financiers précédents.
4. Le SBI a également autorisé le Secrétaire exécutif à aviser les Parties concernées du montant de la redevance annuelle à acquitter pour 2008 au titre de la connexion de leur registre national au relevé international des transactions (RIT) et de l'utilisation de celui-ci ainsi que des activités connexes de l'administrateur du RIT.

5. Le SBI a demandé au secrétariat de s'attacher, en élaborant les propositions budgétaires ultérieures, à présenter le budget suivant le modèle et le niveau de détail fournis au cours de l'exercice biennal précédent<sup>1</sup> et de soumettre ces propositions en temps voulu.
6. Le SBI a également prié le secrétariat d'afficher sur son site Web <<http://unfccc.int>> des informations plus détaillées concernant les activités financées au titre du fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires.
7. Le SBI a demandé que, lorsque le Secrétaire exécutif exécuterait le budget-programme, l'appui à prévoir en faveur des pays en développement et les autres domaines d'activité essentiels figurant dans le projet de budget-programme ne soient pas compromis.
8. Le SBI a décidé de recommander à la Conférence des Parties d'adopter à sa treizième session un projet de décision sur le budget-programme pour l'exercice 2008-2009, y compris un projet de décision sur le budget-programme pour l'exercice 2008-2009 tel qu'il s'applique au Protocole de Kyoto à soumettre pour adoption à la troisième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (pour le texte des décisions, voir FCCC/SBI/2007/L.18/Add.1).

-----

---

<sup>1</sup> FCCC/SBI/2005/8 et Add.1.